

Convention d'utilisation de locaux. (Indemnité annuelle entrepôt matériel)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention qui autorise la Commune de Plerneuf à occuper un hangar agricole d'une superficie de 50 m² environ à l'intérieur de la propriété de Monsieur LE PAGE Michel Le Pritel à Plerneuf pour entreposer du matériel communal (camion, remorque, tondeuses...) moyennant une indemnité annuelle de 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention et tout autre document relatif à ce dossier.

Désignation d'un conseiller communautaire et d'un conseiller municipal pour la représentation de la commune de Plerneuf dans les 2 commissions Eau et Assainissement du Leff Communauté.

Le Conseil communautaire a validé la création de 2 commissions Eau et Assainissement par délibération du 8 décembre 2015. La représentation de chaque commune concernée est assurée par un conseiller communautaire et un conseiller municipal.

Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal de désigner les élus de la commune de Plerneuf pour y siéger.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote et désigne :

M. MARTIN Jean-Pierre	par 12 voix pour et 3 abstentions.
M. RIVOLET Alain	par 12 voix pour et 3 abstentions.